

GALATES 2

V 1 à 10 : 14 ans après, rencontre avec les apôtres :

C'est alors qu'il avait déjà 14 ans de ministère pionnier que Paul monte de nouveau à Jérusalem pour rencontrer les apôtres. Il le fait d'ailleurs, non de son propre chef, mais suite à une révélation. Le Seigneur jugea en effet bon de provoquer cette rencontre avec Ses apôtres pour trois raisons :

- le risque de scission et de division de l'Église, entre les chrétiens d'origine juive et ceux d'origine païenne, était réel. La question n'était pas sans importance. De la réponse qui allait y être apportée dépendait :
 - . l'avenir du travail missionnaire de Paul
 - . l'avenir de l'existence de l'Église dans des cultures d'origine étrangère à la nation juive. Fallait-il que les païens qui se convertissaient à Jésus-Christ deviennent Juifs, donc passent eux aussi par Moïse ? Ou pouvaient-ils rester ce qu'ils étaient et vivre leur foi nouvelle dans le cadre de leur culture ? Leur était-il nécessaire de passer par un rite qui n'était qu'une étape provisoire dans le plan de Dieu qui aboutissait à Christ ou pouvaient-ils aller directement au but sans passer par les étapes qui furent celles du peuple juif, élu pour être le berceau de la révélation et le peuple duquel devait être issu le Christ : Rom 9,4-5 ?
- le risque d'altération et de déformation du message originel de l'Évangile était grand. Il y avait opposition et contradiction entre le message qu'annonçait Paul, essentiellement centré sur la grâce, et celui que prêchaient et annonçaient les judaïsants qui ajoutaient, à l'œuvre accomplie par Jésus, l'exigence du respect de la loi et en particulier de la circoncision.
- le risque d'enlèvement du conflit. Malgré les fruits nombreux qu'avait porté le travail missionnaire de Paul et de son équipe, celui-ci n'avait pas l'autorité nécessaire pour accréditer sa position. Il devait se référer et faire appel à une instance supérieure qui était apte à trancher et ne pouvait être mise en doute. On imagine la tension intérieure qui devait être celle de Paul. Allait-il être compris ? Le sentiment nationaliste des apôtres restés à Jérusalem n'allait-il pas être éveillé et influencer l'orientation des débats ?

On connaît par le livre des Actes des apôtres quelle issue heureuse connut le débat : Actes 15. Paul, Barnabas et les apôtres furent, par le Saint-Esprit, sur la même longueur d'ondes. L'examen des faits, aussi bien ceux vécus par les apôtres que ceux vécus sur le terrain missionnaire non-juif, plaida largement pour la proclamation du message tel qu'annoncé dès l'origine : la foi seule suffisait pour être justifié : Actes 15,9. Paul pouvait continuer à travailler comme il l'avait fait dans le champ que le Seigneur lui avait confié. Il n'y avait ni contradiction, ni opposition entre l'Évangile annoncé par Pierre aux Juifs et celui annoncé par Paul essentiellement aux païens. Et pour preuve de cet accord, Paul rappelle que Tite, d'origine grecque qui était venu avec eux, ne fut pas même contraint de se circoncire. L'esprit de liberté de l'Évangile était sauvegardé.

Que Dieu nous aide à prendre conscience de tout ce qui, dans l'Évangile que nous pouvons annoncer, pourrait l'altérer d'un côté ou d'un autre. Le risque d'ajouter quelque chose à l'Évangile de la grâce existe. Mais celui de lui ôter quelque chose (la nécessité de la repentance, par exemple) est là également. Garde-nous sensible à Ta voix et Tes appels dans ce sens, ô Dieu ! Le message que nous annonçons est le Tien. Il vient de Toi ! Garde-nous d'en disposer d'une manière étrangère à Ta volonté !

V 11 à 14 : frottement avec Pierre :

N'en déplaise peut-être un peu à Paul : 2,6, la référence aux apôtres du Christ, et particulièrement à Pierre, à laquelle fait appel Paul, apôtre des gentils, n'est pas insignifiante. Elle souligne la nécessité pour chacun de reconnaître aux autres la place que Dieu leur a assigné dans Son plan. Nul ne peut, le plus grand soit-il, se recommander lui-même et passer au-dessus de ceux que Dieu a institué comme autorité au-dessus de lui dans l'Église. Mais chacun a besoin pour sa propre justification et l'accréditation de son ministère de l'aval de ceux qui l'ont précédé. L'autorité que nous avons reçue de Dieu ne peut dépasser les limites du cadre du mandat qui nous a été confié. Pour toute autre question, c'est à d'autres autorités que l'on doit laisser le soin de trancher les questions qui posent litige.

La valeur de l'autorité n'est pas liée aux seules qualités de la personne qui la possède. Elle relève avant tout du choix et de l'élection de Dieu auxquels chacun est appelé à se soumettre. Le conflit que Paul eut avec Pierre à Antioche en témoigne. Le fait d'avoir été choisi par Dieu pour une fonction précise, en l'occurrence apôtre pour Pierre, ne signifie aucunement que Dieu justifie et accrédite toutes les prises de position privées

de la personne. Il y a ce qui relève typiquement du cadre d'autorité dans lequel Dieu nous place et ce qui relève de l'homme lui-même. Là où la faiblesse amène l'homme à contredire par son comportement le message dont la mission divine l'a rendu porteur, ce n'est pas le message qui doit changer mais l'homme : ce que Paul ne manquera pas de dire à Pierre.

Un autre point que souligne ce passage est le poids d'influence que revêt l'autorité reçue par Dieu. Les prises de position privées que prend un responsable, à cause de l'autorité qu'il possède, ont davantage de conséquences, sur le plan de l'imitation et de l'entraînement, que celles prises par un croyant de moindre importance. Même Barnabas, qui n'était pas le moindre des chrétiens, avait ici calqué son attitude sur celle de Pierre qui, à ses yeux, lui était supérieur.

Gardons à l'esprit la réalité et le contenu de ces 3 enseignements :

- nous avons à reconnaître et à nous soumettre, dans les domaines de leur compétence, aux autorités que Dieu a placées dans le corps de Christ
- avoir reçu de Dieu un mandat d'autorité ne signifie en aucune manière que Dieu accrédite et approuve toutes les prises de position et les façons de se comporter dans la vie de la personne.
- l'autorité engendre la responsabilité. L'autorité est responsable du modèle qu'elle transmet. Elle doit être consciente du poids d'influence qu'elle exerce, aussi bien lorsqu'elle fait bien que mal. Ses fautes, comme ses prises de position spirituelles, ne la concernent pas elle seulement, mais aussi tous ceux et celles qui la considèrent dans son autorité et sont ainsi sous sa sphère d'influence.

Ce qui était particulièrement grave et répréhensible dans le comportement de Pierre était sa duplicité, le revirement soudain et le changement d'attitude dont il fit preuve à l'arrivée, dans le groupe dans lequel il se trouvait, de quelques personnes de l'entourage de Jacques. Le comportement de Pierre amène ainsi plusieurs questions :

- est-il juste, par désir de ne pas choquer inutilement des frères, de renoncer entièrement à sa liberté ? De la réponse à cette question dépend le fait de savoir en quoi notre liberté choque ou fait scandale. Si cette liberté touche au fondement même de l'Évangile de la grâce, nous n'avons pas à y renoncer. Dans la situation précise, c'était le cas. Par les égards qu'il eut pour les chrétiens judaïsants, Pierre, en se distançant de la communion qu'il entretenait jusqu'alors librement avec les chrétiens d'origine païenne, accréditait l'idée étrangère à la nouvelle alliance, d'une double classe de croyants. Pour tout autre domaine, il n'est pas injuste mais, au contraire, il est bon, par amour pour les autres, de renoncer pour un temps, à un certain aspect de sa liberté : Rom 14,13 à 15. Le renoncement à soi qui rapproche des autres et conduit à leur exprimer davantage notre amour est bon. Celui qui, par contre, nous conduit, à créer une distance de séparation qui ne peut être justifiée par l'amour, ne peut être qu'orgueil et hypocrisie.
- Est-il juste d'avoir un double comportement, d'être d'une certaine manière avec certains, et autrement avec d'autres ? De la réponse à cette question dépend là aussi les raisons et les motivations qui nous poussent à cette différence :
 - ➔ est-ce simplement le désir de complaire à ceux avec qui je me trouve à l'instant ?
 - ➔ est-ce la crainte d'être jugé, mal compris dans ma liberté ?
 - ➔ ou est-ce l'amour et les égards que nous voulons avoir envers la sensibilité des autres ?

Quoi qu'il en soit, veillons dans nos attitudes à trois choses primordiales :

- ➔ ne pas nous trahir nous-mêmes en faisant semblant d'être ce que nous ne sommes pas
- ➔ ne pas trahir les autres en leur faisant croire que nous sommes ce que nous ne sommes pas : libres avec certains, rigoureux avec d'autres
- ➔ ne pas trahir l'Évangile en faisant croire par notre attitude que, bien que la grâce soit le moyen d'accès offert à tous pour une liberté de communion avec Christ, il y a des degrés pour lesquels cette communion est possible entre frères. Certains, à cause de leur arrière-plan ou de leurs convictions, seraient plus ou moins fréquentables.

V 15 à 19 : le chrétien, la loi et le péché :

Paul rappelle ici le moyen commun par lequel, qu'ils soient d'origine juive ou païenne, les croyants en Jésus-Christ sont justifiés : la foi et non les œuvres de la loi. L'avantage des Juifs sur les païens ne leur est ici d'aucun secours. La discrimination qu'avait engendré l'élection entre les Juifs, peuple choisi, et les païens, considérés comme des pécheurs, est abolie. Tous, quels qu'ils soient, doivent emprunter le même chemin, passer par la même porte pour être justifiés.

Christ mettant les Juifs au même niveau que les païens pour leur salut, est-ce à dire pour autant qu'Il soit un ministre du péché. La foi en Christ, annulant la valeur de la loi pour le peuple élu, encourage-t-elle le péché ? Loin de là, répond Paul, et pour deux raisons :

- Retourner à la loi après avoir cru en Christ pour sa justification est une absurdité. Car, bien qu'ayant la loi, aucun Juif, y compris le plus sincère et le plus pieux, n'a été en mesure d'être justifié par elle. La foi est ainsi une nécessité aussi grande pour le Juif le plus pieux que pour le païen le plus impie. Si donc, après avoir suivi la loi, j'ai dû avoir recours à la foi pour être justifié, comment et pourquoi devrais-je retourner à la loi ? Ce que la loi a été incapable de produire avant la foi, elle ne le peut pas plus après. Ce serait même une faute grave. En effet, retourner au chemin de la loi, après l'avoir abandonné pour emprunter celui de la foi, ce serait témoigner contre Christ que Son œuvre n'était pas suffisante pour me justifier. Ce serait, dit Paul, rebâtir ce que je viens juste de détruire.
- C'est par la pratique de la loi que j'en suis venu, dit Paul, à l'abandonner pour suivre le chemin bien plus excellent de la foi pour vivre pour Dieu. La foi ne favorise pas le péché. Elle me donne enfin en Christ les moyens d'atteindre le but que je cherchais à atteindre autrefois par la loi : vivre pour Dieu d'une façon qui puisse Le satisfaire ! Comment ? les versets qui suivent l'expliquent !

V 20 et 21 : Non plus moi, mais Christ qui vit en moi :

Contrairement au principe de la loi, la foi en Christ nous amène à vivre, non plus à partir de nos propres ressources pour Dieu, mais à partir des Siennes. C'est parce que nous possédons en nous la vie même de Christ que nous sommes en mesure de vivre une vie spirituelle joyeuse et satisfaisante à la gloire de Dieu. Si nous avons Christ en nous, qui a entièrement accompli pour nous les exigences de la loi, qu'avons-nous besoin de retourner nous-mêmes à la loi pour vivre pour Dieu ? Le secret de la vie chrétienne n'est pas dans le retour à l'observation de la loi, mais dans le fait de mettre de côté sa propre personne avec tous ses désirs et ses prétentions, pour laisser entièrement la place à Christ. Si Christ ne nous suffit pas pour mener une vie spirituelle et « religieuse » satisfaisante, rien ne suffira !

Copyright © 2006 Gilles Georgel

Cette création est mise à disposition selon le Contrat Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 559 Nathan Abbott Way, Stanford, California 94305, USA.